

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Aménagement

OBJET :
Lotissement
communal de La
Franqui :
création du
budget et
assujettissement
à la TVA

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
18/03/2017

Affichage en date
du :

29/03/17

Transmission en
préfecture en
date du :

28/03/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René
CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean
Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON –
Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie
BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel
LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain
PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy
PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL –
Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne
GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme
Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme
Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT –
M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Vu l'instruction comptable M14,

Considérant qu'il est nécessaire de créer un budget annexe à
celui de la commune afin d'isoler l'ensemble des opérations en
dépenses et en recettes liées à la création d'un lotissement.

L'instruction budgétaire M14 prévoit spécifiquement les
conditions de cette individualisation et en particulier la tenue d'une
comptabilité de gestion des stocks, destinées à suivre les opérations
d'acquisition, de viabilisation et de cession des terrains concernés.
En effet, ces terrains destinés à la vente n'ont pas à être intégrés
dans le patrimoine de la collectivité. Le budget annexe « Lotissement
communal La Franqui » retracera toutes les écritures comptables
associées à cette opération d'aménagement et de vente de lots à
bâtir, y compris celles déjà engagées et comptabilisées sur le budget
« Principal » de la commune, telles les dépenses d'acquisition des
terrains.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée F. Legatze.com

011-211102025-20170325-2017_034_7_10-0E

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

28/03/17

Accusé de
réception en
Préfecture du

28/03/17

N°

195/138

Dès lors que l'opération de lotissement sera terminée, le budget de lotissement sera clôturé. La commune reprendra alors dans ses comptes les éventuels résultats s'il y a lieu d'en constater. Après la clôture constatée, des opérations comptables devront être réalisées pour faire remonter dans l'inventaire de la commune l'ensemble des parties publiques du lotissement (équipements et VRD).

Considérant que les opérations d'aménagement des collectivités publiques font partie des activités obligatoirement assujetties à la T.V.A.

Il est proposé au Conseil :

► **De créer** un budget annexe « Lotissement communal La Franqui » assujetti à la T.V.A

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à ce projet.

**POUR : 22
CONTRE : 3
ABSTENTION : 2**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 28/03/2017

Application agréée E. Lecapote.com

011-211102025-20170325-2017_034_7_10-0E